



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr.: Générale
19 octobre 2006

Français
Original: Anglais

Conseil du développement industriel

Trente-deuxième session

Vienne, 29 novembre-1^{er} décembre 2006

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Mise en œuvre du cadre de programmation

à moyen terme pour la période 2006-2009, y compris:

a) **Coopération Sud-Sud**

b) **Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes**

Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2006-2009, y compris la coopération Sud-Sud et le programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Rapport du Directeur général

Le présent document rend compte de la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2006-2009.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	2
II. Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2006-2009	2-14	2
III. Coopération Sud-Sud	15-28	7
IV. Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes	29-32	10
V. Mesures à prendre par le Conseil	33	12

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



I. Introduction

1. Le présent document comprend trois sections principales. La première donne une large vue d'ensemble des faits nouveaux importants intervenus récemment dans la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2006-2009 qui a été soumis à la Conférence générale (GC.11/12). Elle porte également sur la décision du Conseil IDB.31/Dec.4, dans laquelle le Directeur général était invité à tenir les États Membres informés des progrès accomplis dans la recherche d'un accès direct aux ressources du Fonds pour l'environnement mondial dans trois domaines d'activité. La deuxième section passe en revue les mesures prises pour promouvoir la coopération Sud-Sud, et la dernière rend compte des progrès accomplis en ce qui concerne le programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, conformément à la demande faite dans la décision du Conseil IDB.31/5.

II. Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2006-2009

Vue d'ensemble

2. Le présent rapport complète les documents IDB.31/6 et IDB.31/CRP.2 dans lesquels sont examinées en détail les activités menées, lancées ou proposées dans le contexte du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2006-2009. Compte tenu de la période relativement courte qui s'est écoulée depuis la soumission de ces rapports exhaustifs, le présent document ne porte essentiellement que sur les thèmes qui ont connu entre-temps des faits nouveaux importants, notamment:

a) Les efforts déployés pour renforcer les principes de la gestion axée sur les résultats dans toutes les activités de l'Organisation;

b) Les propositions visant à introduire des améliorations dans les programmes dans le contexte des trois domaines thématiques prioritaires et des questions intersectorielles définies dans le cadre de la vision stratégique à long terme adoptée par la Conférence générale dans la résolution GC.11/Res.4;

c) Les mesures prises pour renforcer les opérations hors Siège comme un moyen d'accroître l'efficacité des activités programmatiques;

d) Les efforts visant à améliorer la capacité de mobilisation des fonds pour les activités de coopération technique, en particulier en élargissant l'accès à un éventail plus large de domaines d'activité du Fonds pour l'environnement mondial.

Gestion axée sur les résultats

3. En mettant en œuvre ses activités au titre du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2006-2009, l'ONUDI renforce l'application des principes de la gestion axée sur les résultats. Le programme et les budgets 2006-2007 ont constitué une étape importante dans cette direction. Ils ont été élaborés pour la première fois selon une approche thématique, fondée sur les trois domaines prioritaires et les questions intersectorielles susmentionnées. L'Organisation s'est employée à préciser les résultats attendus de ses activités et à identifier des

indicateurs pour mesurer le degré auquel ces résultats avaient été atteints. Au cours de la mise en œuvre et à ce jour, des efforts considérables ont été faits pour affiner et opérationnaliser ces critères de résultat et indicateurs de mesure, et mettre en place un système complet et cohérent pour les appliquer à diverses activités programmatiques. Étant donné la complexité de la tâche, ces efforts devraient se poursuivre dans un avenir prévisible, afin de développer les capacités de formulation et de mise en œuvre des cadres de programmation de l'Organisation selon les principes de la gestion axée sur les résultats.

4. Il faut souligner que l'application complète et convenable des principes de la gestion axée sur les résultats aux activités de coopération technique de l'ONUDI nécessitera un changement d'orientation méthodologique important dans le suivi, la collecte de données et l'établissement de rapports au niveau des projets. En particulier, pour identifier et mesurer les résultats ou l'impact des projets sur le développement, on veillera davantage à évaluer l'utilisation effective par les partenaires des produits des projets. Ainsi, la portée du suivi requis sera élargie au-delà de la mise en œuvre, pour inscrire les projets de l'Organisation dans un contexte plus large de politiques et d'activités nationales de développement. Cette perspective plus large des contributions de l'ONUDI aura l'avantage de stimuler une interaction et des synergies entre ces projets et l'éventail plus large des activités de développement menées dans les pays concernés, ce qui en retour accroîtra l'efficacité des interventions. À plus long terme, un suivi plus fiable des résultats devrait également porter ses fruits en permettant une plus grande flexibilité dans la formulation de documents de projets et les méthodes de mise en œuvre. Par ailleurs, ces avantages auront un coût, et il faudra allouer un niveau suffisant des ressources des donateurs pour les méthodes plus sophistiquées qui seront requises.

5. L'adoption par l'ONUDI des principes de la gestion axée sur les résultats est également rendue difficile par la diversité de ses domaines thématiques d'intervention. À l'étape actuelle, les progrès accomplis en ce qui concerne l'introduction de cette approche dans les domaines thématiques sont mitigés. Pour ce qui est des projets relatifs à l'application du Protocole de Montréal par exemple, on a pu faire des progrès plus rapides que dans d'autres domaines thématiques, ce qui reflète la nature ciblée des interventions menées dans le cadre de ces projets, exécutés au niveau des entreprises avec des produits et des résultats clairement définis. On a parallèlement pu définir clairement les modalités de suivi et d'établissement des rapports, ce qui a conduit à une forme bien avancée de suivi des résultats.

6. Il s'agit maintenant d'identifier des indicateurs de résultat et d'impact tout aussi pertinents et mesurables pour les autres domaines d'activité de l'ONUDI, et de stimuler l'échange de bonnes pratiques entre les différents services de l'Organisation afin de tirer parti des expériences les plus avancées. C'est là l'un des objectifs du réseau des points focaux pour la gestion axée sur les résultats représentant tous les services de l'ONUDI, qui a été créé début 2006. Ces points focaux appuient les administrateurs de projets en identifiant et en tirant des rapports intérimaires de projets les informations concernant les résultats, et ils jouent de plus le rôle de formateurs en cours d'emploi sur des sujets relatifs à la gestion axée sur les résultats. L'octroi récent d'un appui financier ciblé du Ministère du développement international du Royaume-Uni pour le renforcement de la gestion axée sur les résultats à l'ONUDI permettra à l'Organisation d'accélérer l'adoption

de l'approche et de l'intégrer au prochain projet de programme et de budgets. Grâce à cet appui, elle pourra en particulier renforcer ses activités de formation liées à la gestion axée sur les résultats et mettre en place un service d'assistance dans ce domaine.

Améliorations programmatiques

7. Comme mentionné dans la déclaration liminaire du Directeur général au Comité des programmes et des budgets à sa vingt-deuxième session, le 5 septembre 2006, l'ONUDI veillera à ce que ses activités programmatiques soient en parfaite adéquation avec l'orientation donnée par les États Membres. Dans ce cadre, elle les ajustera à l'évolution des priorités de développement et introduira des mesures pour stimuler leur mise en œuvre la plus efficace possible. Alors que la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2006-2009 portera avant tout et de manière importante sur les activités prévues résumées dans le document IDB.31/CRP.2, des mesures seront également prises pour introduire un certain nombre d'améliorations programmatiques, qui devraient être prêtes à être appliquées pleinement avant le début du prochain cadre de programmation à moyen terme pour la période 2008-2011. Les trois principales améliorations programmatiques de ce type actuellement en cours d'élaboration comprennent:

a) La création d'un réseau de centres régionaux spécialisés pour promouvoir la coopération Sud-Sud, avec l'appui de la Chine, de l'Égypte, de l'Inde et d'autres pays;

b) L'élaboration d'un programme de réduction du chômage des jeunes, dans le cadre d'un partenariat stratégique avec d'autres organisations compétentes de développement et de la société civile;

c) L'élargissement de la portée du programme existant sur l'exploitation des sources d'énergie renouvelable aux biocarburants.

8. La proposition consistant à promouvoir l'utilisation accrue de biocarburants dans les pays en développement s'appuie sur des considérations économiques et environnementales, et répond également à un certain nombre de demandes de coopération technique reçues des États Membres dans ce domaine. Un équipe spéciale a donc été constituée au sein de l'ONUDI pour développer une stratégie de l'Organisation sur les biocarburants, dont le premier jet a été achevé en septembre 2006 avec le concours de l'Öko-Institut e.V. d'Allemagne, l'une des plus grandes institutions de recherche dans ce domaine. Ce projet de stratégie sera encore affiné les mois à venir, et devrait conduire à l'élaboration de quelques projets pilotes de coopération technique pour l'année prochaine. La stratégie devrait être pleinement opérationnelle avant le début de la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2008-2011.

9. Comme indiqué dans le document IDB.31/CRP.2, l'ONUDI continue à placer la promotion de la coopération Sud-Sud parmi ses premières priorités. Ce thème sera abordé plus en détail au chapitre III ci-après, mais il convient peut-être de noter ici, dans le contexte des nouvelles initiatives prises pour renforcer les activités programmatiques de l'Organisation, un fait nouveau spécifique, à savoir la création de centres nationaux de l'ONUDI pour la coopération industrielle Sud-Sud dans les pays plus avancés du Sud, pour développer la capacité de ces derniers à appuyer d'autres pays en développement dans le cadre d'un partenariat mutuellement

bénéfique. Des progrès considérables ont été accomplis dans ce domaine au cours des neuf premiers mois de 2006. Un document de projet a déjà été signé par l'ONUDI et le Gouvernement indien en vue de la création d'un centre de l'ONUDI pour la coopération industrielle Sud-Sud à New Delhi. Les coûts (4,5 millions pour le projet de cinq ans) seront couverts par la contribution de l'Inde au Fonds de développement industriel. Un mémorandum d'accord a également été signé par l'ONUDI et le Gouvernement chinois pour la création d'un centre analogue à Beijing, avec un prélèvement de 2 millions sur la contribution de la Chine au Fonds de développement industriel. Il est prévu de créer des centres analogues au Brésil, en Égypte et en Afrique du Sud.

10. L'initiative visant à élaborer un programme de réduction du chômage des jeunes dans les pays en développement, et dans les pays les moins avancés en particulier, est née d'une table ronde ministérielle tenue en juillet 2006 dans le cadre du débat de haut niveau de 2006 du Conseil économique et social. À cette table ronde, organisée conjointement par l'Organisation internationale du Travail, l'ONUDI et la Banque mondiale, un certain nombre de questions cruciales relatives au chômage des jeunes ont été identifiées, notamment le lien important entre chômage des jeunes et migration, et la nécessité d'une réponse politique cohérente fondée sur une approche multisectorielle. À l'issue de la table ronde, le Directeur général a invité les participants à poursuivre les débats à une réunion consultative de haut niveau qu'organisera l'ONUDI. Pour assurer un résultat tangible dans le domaine du développement, cette réunion sera centrée sur l'Afrique de l'Ouest, et sur l'Union du fleuve Mano en particulier, et elle visera à élaborer une réponse multidimensionnelle et impliquant plusieurs partenaires pour relever les défis que pose le chômage des jeunes dans cette région. La réunion et les activités de fond destinées à y donner suite seront préparées en collaboration étroite avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Réseau pour l'emploi des jeunes. Entre-temps, l'ONUDI formulera également un programme plus large sur ce thème dans d'autres régions, qui devrait être opérationnel avant le démarrage de la mise en œuvre du prochain cadre de programmation à moyen terme pour 2008-2011.

Opérations hors Siège

11. Comme le souligne le document IDB.31/6, au cours des premiers mois de la mise en œuvre du cadre actuel de programmation à moyen terme, un accent particulier a été mis sur le renforcement des opérations hors Siège de l'ONUDI, qui était l'une des dimensions régionales des activités programmatiques de l'Organisation mentionnées dans la vision stratégique à long terme adoptée par la Conférence générale dans la résolution GC.11/Res.4. Il a été noté que ce sujet avait été au centre d'efforts importants déployés par l'Organisation, qui avaient permis d'instaurer, en avril 2006, une nouvelle politique de mobilité sur le terrain. Cette politique renforce le souci de l'ONUDI d'intervenir à l'échelon des pays et reflète l'importance qu'elle accorde à un service efficace sur le terrain. Dans ce contexte, elle prévoit l'affectation ou la réaffectation dans les bureaux extérieurs de fonctionnaires recrutés sur le plan international pour faire face aux besoins opérationnels de l'Organisation, ainsi que des cours appropriés d'initiation et d'orientation à l'intention des fonctionnaires sélectionnés pour ces bureaux. Elle prévoit en outre l'affectation de crédits suffisants pour l'élaboration de programmes et les activités de forum mondial dans les pays et les bureaux régionaux.

12. Le processus interne de recrutement de fonctionnaires pour les bureaux extérieurs qui a suivi l'instauration d'une politique de mobilité sur le terrain a permis d'identifier et de sélectionner des candidats qualifiés pour la quasi-totalité des postes hors Siège publiés. En juillet 2006, les candidats sélectionnés ont suivi un cours d'initiation complet spécialement adapté pour les préparer aux tâches essentielles et de représentation de leurs nouveaux lieux d'affectation. Les autorisations nécessaires ayant été reçues des gouvernements hôtes pour la plupart de ces fonctionnaires, ils devraient rejoindre leurs nouvelles affectations en octobre 2006. Entre-temps, une deuxième vague de recrutement a été lancée pour les postes qui n'ont pu être pourvus à l'occasion de la première ou pour ceux qui sont devenus vacants suite aux transferts latéraux d'un poste hors Siège à un autre. Le processus de sélection devrait être mené à son terme dans un proche avenir, et un cours d'initiation pour les fonctionnaires sélectionnés prévu pour novembre 2006.

13. En août 2006, un montant de 550 000 euros a été approuvé pour l'appui aux programmes des bureaux extérieurs, un autre montant de 250 000 euros devant être dégagé à une étape ultérieure au cours de l'exercice biennal. Les représentants de l'ONUDI établissent actuellement, pour l'exercice biennal en cours, des projets de dotation de crédits fondés sur les principes de la gestion axée sur les résultats pour les pays qu'ils desservent. Dès que ces projets seront approuvés, ils recevront leurs crédits respectifs et jouiront d'une grande autonomie dans leur utilisation. Ces fonds devraient renforcer le portefeuille des activités de coopération technique et les activités de forum mondial de l'Organisation, et aider à mobiliser des fonds supplémentaires auprès des donateurs. Le plan de travail des bureaux extérieurs fondé sur les principes de la gestion axée sur les résultats est actuellement en train d'être finalisé. Il conduira à des opérations hors Siège plus systématiques et à une approche harmonieuse pour atteindre les résultats prévus et l'impact envisagé. Un ensemble d'indicateurs de résultat seront définis par le groupe de travail sur les indicateurs de performance des fonctionnaires des bureaux extérieurs, pour les bureaux extérieurs et les fonctionnaires qui y sont en poste, et appliqués aux résultats de leur plan de travail fondé sur les principes de la gestion axée sur les résultats.

Ressources du Fonds pour l'environnement mondial

14. Il a été rappelé dans le document IDB.31/6 qu'il existait peut-être des possibilités énormes pour la mobilisation de ressources financières additionnelles au titre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Depuis 2003, grâce à son statut d'organisme d'exécution disposant de vastes possibilités, l'ONUDI a pu accéder directement aux ressources financières du FEM dans le domaine des polluants organiques persistants, ce qui lui a permis d'obtenir avec beaucoup de succès des financements dans ce domaine. Dans les autres domaines d'activité du FEM, changements climatiques, eaux internationales et dégradation des terres, où l'Organisation bénéficie également d'une bonne cote et de compétences spécialisées, et promeut des projets, elle doit soumettre des projets en tant qu'organisme d'exécution par l'intermédiaire de l'un des trois agents d'exécution (PNUD, PNUE ou Banque mondiale) pour avoir accès aux ressources financières du FEM. Au cours de la période 2006-2009, des efforts importants seront faits pour inverser cette situation. Le Directeur général a plaidé en faveur d'un tel changement à la troisième assemblée générale du Fonds pour l'environnement mondial, tenue au Cap en août 2006. Le Directeur principal de la Division de l'élaboration des

programmes et de la coopération technique a également justifié ce changement à une réunion tenue en octobre entre le Président-Directeur général du Fonds et les sept organismes d'exécution. À sa réunion en décembre 2006, le Conseil du Fonds examinera le statut de l'ONUDI et des autres organismes d'exécution sur la base d'une évaluation menée par le Bureau de l'évaluation du Fonds et de la réaction du Président-Directeur général à cette évaluation. À la même réunion ou la suivante en juin 2007, il approuvera un plan d'action établi par le Secrétariat du Fonds pour appliquer des mesures visant à accorder à l'ONUDI et aux autres organismes d'exécution un accès plus direct aux ressources financières du Fonds.

III. Coopération Sud-Sud

Vue d'ensemble

15. Les progrès accomplis par certains pays du Sud en matière de développement économique, conjugués à l'accroissement des flux commerciaux, de technologie et d'investissement entre les pays du Sud, ont donné une impulsion quantitative et qualitative à la croissance de la coopération Sud-Sud. À cela s'ajoute le fait qu'on reconnaît de plus en plus que les possibilités qu'offre la coopération Sud-Sud en matière de développement ne bénéficient pas seulement aux pays du Sud. Ainsi, certains pays du Nord pensent de plus en plus à participer à cette coopération, et diverses formes de ce qu'on appelle la "coopération Nord-Sud-Sud", modèle de partenariat triangulaire en vue de la coopération pour le développement, ont vu le jour et ont été mises en œuvre avec succès.

16. Comme indiqué dans les documents sur la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2006-2009 soumis au Conseil à sa trente et unième session, l'ONUDI encourage activement la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'industrie. Les mesures qu'elles a prises dans ce cadre bénéficient de l'appui résolu des États Membres, qui l'ont exprimé au Conseil à sa trente et unième session et aux présidents/coordonnateurs du Groupe des 77 à leur quarantième réunion, tenue en juin 2006 à Vienne.

17. Les activités que mène l'ONUDI pour promouvoir la coopération Sud-Sud se répartissent en quatre catégories:

- a) Création d'une infrastructure institutionnelle internationale pour promouvoir la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'industrie;
- b) Appui sectoriel de la coopération Sud-Sud;
- c) Promotion d'efforts interinstitutions dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir la coopération Sud-Sud; et
- d) Autres mesures.

Création d'une infrastructure institutionnelle pour la coopération Sud-Sud

18. Comme indiqué ci-dessus, l'ONUDI a lancé la création de centres spécialisés de l'ONUDI pour la coopération industrielle Sud-Sud dans plusieurs pays émergents du Sud. Les négociations ont été conclues pour la création de centres en Chine et en Inde, et elles sont en cours pour la création de centres en Afrique du Sud, au Brésil et en Égypte Il est prévu que chaque centre élabore des programmes de coopération

en fonction des capacités industrielles et technologiques spécifiques de son pays d'accueil. Chaque centre collaborera avec toutes les institutions et parties prenantes pour mobiliser les ressources techniques, financières, administratives et autres nécessaires à l'exécution de projets et programmes lancés par le pays d'accueil, avec pour objectifs de:

- a) Renforcer les capacités productives des pays en développement afin de faciliter leur intégration à l'économie mondiale;
- b) Servir de plate-forme pour appuyer les systèmes de gestion et de partage de connaissances et de solutions pour le développement spécifiques au Sud;
- c) Accroître les échanges régionaux et l'intégration régionale;
- d) Réduire la concurrence entre pairs dans le domaine du développement;
- e) Garantir un pouvoir de négociation accru pour les pays en développement dans les négociations internationales.

Domaines sectoriels de la coopération Sud-Sud

19. Dans le domaine du développement agro-industriel, deux propositions de projet ont été soumises par le Gouvernement thaïlandais en juillet 2006 sur a) le développement des produits alimentaires et agricoles et b) l'amélioration de l'innocuité des aliments et des normes d'efficacité, au Cambodge, au Myanmar, en République démocratique populaire lao, en Thaïlande et au Viet Nam. Le Gouvernement thaïlandais a fait part de son intention de fournir un financement partiel pour ces projets. Les propositions sont en cours d'élaboration à l'ONUDI, et il est prévu que les projets deviennent opérationnels en 2007.

20. Une délégation nigériane de haut niveau s'est rendue en Thaïlande les 25 et 26 juillet 2006. À cette occasion, les représentants des Gouvernements nigérian et thaïlandais ont eu un échange de vues sur la coopération dans les domaines suivants:

- a) Utilisation des déchets agricoles pour produire de l'énergie;
- b) Assistance technique dans l'élaboration de programmes d'utilisation rationnelle de l'énergie;
- c) Assistance technique dans le domaine des technologies de traitement du manioc;
- d) Technologies après-récolte pour le développement agricole;
- e) Assistance technique dans le domaine de l'artisanat.

21. L'ONUDI a soumis aux Gouvernements chinois et indien un programme-cadre sur les sources d'énergie renouvelables en vue de l'électrification rurale et à des fins productives. Ce programme forgera une alliance stratégique entre la Chine et l'Inde et d'autres pays en développement, d'Afrique en particulier. Il vise essentiellement à tirer parti des possibilités qu'offrent les petites centrales hydroélectriques et l'énergie de la biomasse pour l'électrification rurale et les secteurs productifs.

22. La récente évaluation du Centre international pour la modernisation des techniques de fabrication (CIATF) en Inde a offert l'occasion de réorienter les activités du Centre, de définir des modalités plus claires de mise en œuvre et de suivi et de reformuler la stratégie de mobilisation de ressources du Centre, ce qui lui

permettra de devenir un mécanisme plus efficace pour remplir sa mission de promotion de la coopération Sud-Sud.

Coordination interinstitutions plus forte de la coopération Sud-sud

23. Au niveau interinstitutions, l'ONUDI est pleinement engagée dans les initiatives menées à l'échelle du système pour renforcer la coopération technique avec les pays les moins avancés et dans le contexte Sud-Sud. Elle collabore activement avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et le PNUD pour établir divers rapports et études sur la coopération technique en vue du développement durable dans le contexte Sud-Sud. C'est ainsi qu'elle a participé à Genève le 23 juin 2006 à une réunion interinstitutions organisée par l'Unité spéciale pour la coopération Sud-Sud du PNUD, pour l'établissement du "Rapport Sud". Elle apportera sa contribution à cet effort en établissant un rapport sur le rôle de l'industrie dans la coopération Sud-Sud. Le PNUD a cofinancé l'établissement du rapport, dont le premier jet sera prêt d'ici à mi-janvier 2007.

Autres activités

24. L'ONUDI a mené un certain nombre d'autres activités pour promouvoir la coopération Sud-Sud. On peut noter en particulier qu'elle a organisé les 8 et 9 juin 2006, conjointement avec la section de Vienne du Groupe des 77, la quarantième réunion des présidents/coordonnateurs du Groupe des 77, qui se tenait pour la première fois à Vienne. En collaboration étroite avec la section de Vienne, elle a également aidé à organiser des discussions de groupe sur le renforcement des capacités commerciales et sur "l'énergie pour le développement", deux questions particulièrement importantes pour les pays en développement. À l'issue de la réunion, les participants ont adopté un document intitulé "l'esprit de Vienne", qui évoque les questions liées à réforme de l'ONU et à la coopération Sud-Sud. Ils se sont dits également convaincus que l'industrialisation restait un facteur essentiel de croissance économique soutenue, de développement durable et d'éradication de la pauvreté dans les pays en développement, et ont réaffirmé leur plein attachement au mandat de l'ONUDI et lancé un appel en faveur d'un renforcement du rôle de l'Organisation et du maintien de son intégrité institutionnelle dans le contexte de la réforme de l'ONU. En particulier, ils ont souligné dans le document susmentionné que le Groupe des 77 soutenait le programme de coopération technique Sud-Sud de l'ONUDI et qu'il encourageait l'Organisation à poursuivre son action très utile dans les domaines du renforcement des capacités commerciales et de l'énergie pour le développement. Un rapport circonstancié de cette réunion faisant ressortir l'esprit de Vienne est en cours de préparation.

25. Plus récemment, l'ONUDI a participé à la réunion ministérielle du Groupe des 77 sur la science et la technologie convoquée par la cinquième assemblée générale du Réseau des organisations scientifiques du tiers monde du 2 au 6 septembre 2006 à Rio de Janeiro (Brésil). À cette réunion, elle a établi et présenté un rapport sur les défis et les stratégies du développement de la science et de la technologie dans le Sud: rôle de l'ONUDI.

26. L'ONUDI a achevé son enquête 2005 sur les investisseurs étrangers en Afrique, qui faisait l'analyse de différents groupes d'investisseurs sur le continent en termes de motivations, de résultats, de perceptions et d'impact sur l'économie

locale. Les conclusions de cette enquête ont jeté un jour nouveau sur la nature et la dynamique de l'investissement direct étranger Sud-Sud en Afrique subsaharienne. Elles servent de base pour la formulation de stratégies visant à répondre à l'intérêt accru des investisseurs de certains pays émergents pour l'Afrique et ciblant les investisseurs du Sud. Elle fournissent également les données empiriques nécessaires pour préconiser les politiques qui maintiennent un juste équilibre entre les avantages que les pays africains peuvent tirer des investisseurs établis dans le Nord et le Sud.

27. Les résultats de l'enquête ont été présentés à la conférence d'AfrIPANet III organisée à Johannesburg en juin 2006, conjointement avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le Département sud-africain du commerce et de l'industrie. L'examen des conclusions pendant les trois jours qu'a duré la conférence a initié un débat sur les moyens d'exploiter les résultats de l'enquête pour promouvoir les agences africaines de promotion des investissements, en particulier pour renforcer leur rôle de sensibilisation politique et leur capacité à mettre en œuvre des stratégies de promotion des investissements et de services dans ce domaine. Les discussions et trois réunions de groupes d'experts tenues pendant la conférence ont permis de formuler un programme régional de gouvernance des investissements en vue de la promotion de l'investissement privé et de la création d'un climat plus propice aux investissements dans les pays de la région. À cet égard, la promotion de flux d'investissement Sud-Sud est un aspect important du programme.

28. Dans le cadre de ses activités de forum mondial, l'ONUDI a organisé le 28 novembre 2005, à l'occasion d'une manifestation parallèle à la onzième session de la Conférence générale, un forum sur le développement industriel, le commerce et l'atténuation de la pauvreté au moyen de la coopération Sud-Sud. À ce forum, un document exhaustif sur le sujet établi par l'Organisation a été présenté aux États Membres (GC.11/CRP.5). Il portait sur des questions très variées dont les flux de marchandises industrielles, de technologies et d'investissements, les possibilités d'établir une position commune dans les négociations commerciales internationales et l'échange mutuel de données d'expérience, de connaissances et de savoir-faire dans le contexte de la coopération Sud-Sud. Après l'avoir examiné pendant le forum, les États Membres en ont approuvé les conclusions et les recommandations. À la lumière de ces faits nouveaux, l'ONUDI a pris des mesures pour établir, comme document phare de l'Organisation sur la coopération Sud-Sud, une version abrégée du rapport à l'intention d'un public plus large. Ce rapport devrait être achevé d'ici à fin novembre 2006.

IV. Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Vue d'ensemble

29. Pour donner suite à la résolution GC.11/Res.1, le Directeur général a présenté au Conseil du développement industriel, à sa trente et unième session, un rapport sur le programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (IDB.31/5). Le Conseil a ultérieurement salué, dans sa décision IDB.31/Dec.5, les efforts déployés par l'ONUDI pour élaborer un mécanisme opérationnel de consultation périodique avec les pays de la région et s'est félicité des mesures prises pour mettre en place un mécanisme durable visant à renforcer la coopération régionale, comme l'a demandé

la Conférence générale. À cet effet, à la trente et unième session du Conseil, le Directeur général a proposé, d'une part, d'organiser une réunion conjointe de groupe d'experts ONUDI/Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour définir les modalités d'un dialogue et d'une coopération plus fructueuse en vue d'un impact plus grand des activités de coopération technique de l'Organisation, d'autre part, de convoquer une conférence ministérielle de haut niveau sur l'exploitation des sources d'énergie renouvelables à des fins productives dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Réunion de groupe d'experts

30. En collaboration étroite avec le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, il a été décidé que la réunion se tiendrait à Vienne du 15 au 17 novembre 2006. Y participeront des représentants des ministères des affaires étrangères, de l'industrie, de l'économie, de la planification, de la coopération ou des départements concernés des différents pays de l'Amérique latine. Il s'agira d'examiner les éléments fondamentaux de la stratégie de programmation régionale de l'ONUDI et de lancer un mécanisme de consultation consensuel, complet et durable pour identifier, formuler, mettre en œuvre et suivre les activités de coopération technique régionales. Cette initiative tiendra compte de la nécessité d'obtenir des fonds pour les domaines spécifiques liés à l'élimination de la pauvreté au moyen d'activités productives, au renforcement des capacités commerciales, à l'environnement et à l'énergie, outre un certain nombre de questions intersectorielles et d'activités de forum mondial. Une réunion analogue sera organisée pour la région des Caraïbes à une étape ultérieure.

31. Le 15 septembre 2006, le Directeur général a tenu une réunion d'information à l'intention du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes sur les progrès réalisés dans la préparation de la réunion de groupe d'experts. L'objectif de la réunion et les activités menées par l'ONUDI pour la préparer ont été présentés. Un riche échange de vues a eu lieu avec le Directeur général et les représentants du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes ont pleinement appuyé l'initiative et l'approche. Cette première réunion d'information organisée par le Directeur général a été suivie de discussions de fond entre l'ONUDI et l'équipe spéciale du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Conférence ministérielle de haut niveau sur l'exploitation des sources d'énergie renouvelables à des fins productives

32. Cette conférence a eu lieu à Montevideo (Uruguay) les 26 et 27 septembre 2006. Elle a regroupé plus de 40 intervenants et 300 participants et consistait en des présentations de groupe et des tables rondes. Au nombre des participants, on comptait des représentants de gouvernements et des ministres de l'énergie de plus de 15 pays, ainsi que des représentants des milieux d'affaires, de l'industrie, d'organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales, des milieux universitaires et d'instituts de recherche. L'un des principaux résultats de la réunion a été une déclaration ministérielle, qui a mis en évidence la nécessité de renforcer la coordination régionale pour améliorer l'utilisation rationnelle de l'énergie, accroître l'offre de sources d'énergie renouvelables et promouvoir le développement de la technologie et de la recherche dans ces domaines. La déclaration encourage également les gouvernements à étudier la création d'un

observatoire régional sur les sources d'énergie renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie, proposé par l'ONUDI et qui devra être basé à Montevideo (Uruguay). La déclaration ministérielle sera envoyée au Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement pour qu'il l'examine et l'appuie. D'ici à fin 2006, le projet d'observatoire régional sera prêt de sorte que la recherche des fonds nécessaires à sa mise en œuvre puisse être lancée.

V. Mesures à prendre par le Conseil

33 Le Conseil souhaitera peut-être prendre note des informations fournies au titre du présent point de l'ordre du jour. Il souhaitera peut-être aussi noter l'intention, exprimée dans le document IDB.31/6, de rendre compte, les prochaines années, de la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme dans les rapports annuels sur les activités de l'Organisation.
